

# L'ABELLE.

IMPRIMERIE SOUS LE Drapeau, PAR F. DELAUNAY.  
NOUVELLE-ORLÉANS.  
Samedi, 7 Juin 1828.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.  
Manufactures domestiques—Améliorations internes.  
ELECTEURS D'ADAMS.  
JAMES VILLERIE—De St. Bernard,  
A. LEBLANC—De l'Assomption,  
C. HUSHEL—De l'Église St. Martin,  
N. DEBLOUET—De St. Martin,  
B. MORRIS—Natchitoches.

Mr. Pierre DENIGY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. D. Warrick à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

LEGISLATURE D'ÉTAT.  
G. A. Waggoner—Chs. Mauritan.  
P. Landreaux—J. H. Shepherd.  
M. Durallie—D. F. Burthe.  
Ant. Ducros.

Ayant refusé de publier un avis qui nous avait été envoyé hier, et que nous avons considéré comme un libelle, nous avons reçu de l'auteur une note par laquelle il nous retire son abonnement. Dans cette circonstance nous n'avons fait que remplir notre devoir et l'engagement que nous avons contracté dans notre prospectus, de refuser d'admettre dans nos colonnes, tout ce qui pourrait contenir des personnalités choquantes. Nous l'annonçons de nouveau, afin de n'être plus importuné par ceux qui croient que la "liberté de la presse" nous oblige à recevoir tout espèce d'écrits ou d'avis.

Depuis plus de quinze jours, nous sommes obsédés par une multitude de faiseurs d'articles et de chiffonniers sur un sujet qui semble s'être emparé de tous les esprits. Quelque avantage pécuniaire que nous ayons pu en retirer, nous n'avons pas hésité à épousser de semblables communications, et nous prions instamment ceux qui voudraient nous en adresser du même genre, de ne pas nous accorder la préférence.

## CONSEIL DE VILLE.

Fin de la séance du Samedi 31 Mai 1828.  
Le Conseil renvoie au comité des réclamations une pétition de J. B. Fleury qui demande le paiement intégral d'un compte par lui présenté pour logement de personnes attaquées de la petite vérole.

Le conseil transige ensuite deux ou trois affaires de peu d'importance. Sur motion de M. White, la somme de 1000 piastres sera mise à la disposition des aîdemyn pour secourir les malheureux.

M. Canonge donne lecture des deux premiers articles d'un projet d'ordonnance par laquelle le maire serait autorisé à faire prendre avec des filets les chiens trouvés errans dans les rues. Un certain nombre de nègres seraient adjoints aux hommes de poli; les chiens pris dans les filets seraient inuselés, et conduits dans des dépôts où ils pourraient être réclamés par leurs maîtres; et les chiens sans aveu seraient tués hors de la vue des citoyens. L'hon. membre demande que cette proposition soit mise à l'ordre du jour pour Samedi.

M. B. Fleytas donne lecture d'une pétition de plusieurs marchands de la rue de la Levée qui demandent l'autorisation de ficher en terre des pieux pour soutenir leurs tentes, à condition de les enlever tous les soirs. M. Fleytas demande la dispensation des réglees.

M. Canonge est d'avis que cette pétition soit accordée comme exception aux ordonnances, pour toute l'étendue de la rue de la Levée.—Accordé.

M. White demande qu'on fasse réparer la rue St. Charles, qu'il habite, au faubourg St. Marie.—Accordé.

M. Cucullu propose comme mesure d'utilité urgente, la réparation des ponts et banquettes de la rue de l'Esplanade.—Adopté.

MM. Alexandre et Philippe, forgerons, rue des Français, demandent l'autorisation de se servir encore un an d'une batisse en planches ou est placée leur forge.

M. Canonge ne connaît aucune ordonnance qui défende de bâtir en bois dans cette partie de la ville. Les pétitionnaires n'ont d'ailleurs élevé leur baraque qu'après avoir consulté le voyer de la ville qui n'y a trouvé aucun inconvénient; et ladite baraque a droit de subsister jusqu'à ce qu'elle tombe en poussière.—La pétition est accordée.

M. Canonge se plaint qu'on ait donné aux charretiers de la ville l'ordre d'enlever la terre tirée du canal St. Berna, d, pour la transporter au faubourg supérieur, et propose une résolution par laquelle ce transport serait défendu.—Cette résolution, appuyée par MM. White et Fleytas, est adoptée.

Le Conseil s'ajourne à Samedi.

New York, 8 Mai.  
La nouvelle frégate *Hulson*.—Cette frégate construite originellement pour les Grecs, s'équipe en ce moment au chantier de Marine (Navy-Yard) pour mettre en mer. Nous n'avons appris ni le nom de son commandant ni le lieu de sa destination, mais nous conjecturons que ce peut être pour les Côtes du Brésil.

Le capitaine Cunningham arrivé de St. Ubes à Baltimore, rapporte, que le 17 Février dans un coup de vent qui a commencé du sud est, et courant jusqu'au sud-ouest, un grand nombre de bâtimens furent jetés à la côte, et se perdirent corps et biens.

La gabarre de S. M. B. Terror, char-

gée de provisions pour l'amiral Codrington a été entièrement perdue, et près de 100 hommes de son équipage ont perdu la vie, à Villanova; dans la même nuit, le brick anglais *Lark* de Liverpool a été jeté à la côte par le même coup de vent.

Le contre-amiral Collet, qui commande notre station devant Alger, et une partie de son état-major sont, dit-on, très malades du scorbut.

Journal des Débats.

Extrait d'un journal Anglais.  
M. Stratford Canning a, dit-on, apporté des dépêches de sir Edward Codrington, contenant, outre ses propres opinions et un détail satisfaisant des faits, une volumineuse correspondance du comte Heider, l'amiral russe, qui suggère le plan de bloquer à la fois les extrémités de l'Hellespont, en cas que la Porte refuse d'accéder à ce qu'on demande d'elle, dans la persuasion qu'il est impossible à la Porte de tenir plusieurs semaines, parce que les ressources de la Romélie sont presque entièrement épuisées.

Le bruit circulait qu'on croyait fermement à Hambourg, le 2 de Mars, que la Turquie avait déclaré la guerre à la Russie sans s'occuper des autres alliés, et que tous les russes, assez infortunés pour se trouver à Constantinople, avaient été massacrés. Cette nouvelle a, dit-on, été apportée de Vienne par un exprès.

Le gouvernement des Pays-Bas est en pourparler avec celui d'Espagne au sujet d'un traité de commerce, dont les bases sont que toutes les productions des îles Philippines et toutes celles des Pays-Bas dans les mers de la Chine, ne seront à l'avenir assujéties à d'autres droits, dans les ports des deux nations, qu'à ceux exigés des productions des colonies nationales des deux états respectifs.

Mahmoud II, né en 1785, le Sultan actuellement régnant, descend en ligne droite d'Osmân I, fondateur de la dynastie, et est à la 18e génération; c'est le 30e souverain de la race qui régnait maintenant sur les Turcs, dont l'unique héritier est le prince Abdoul Hamid, né en 1813. De ces 30 sultans, un est mort prisonnier à l'étranger, un sur le champ de bataille, et 9 ont été assassinés par les rebelles et leurs successeurs. Le Sultan actuel est un homme très-actif qui dirige et ordonne tout lui-même.

## FEUILLETON.

Un legs de cent mille francs est stipulé dans le testament de M. le baron de Stael, ayant une destination secrète. Voici le mot de l'énigme. Mme. la baronne de Stael apprit, après la mort de son époux, que celui-ci avait eu un enfant d'une liaison qui avait existé pendant son mariage. Cette dame avait depuis longtemps, et toujours vainement, cherché à découvrir la mère et l'enfant. Le hasard lui présenta un jour, dans une société au Marais, un jeune garçon de douze ans qui lui parut avoir la plus grande ressemblance avec son époux. Elle s'approcha de cet enfant, chercha à gagner sa confiance et l'invita à venir déjeuner le lendemain chez elle. Tout le monde fut surpris de cette prédilection si particulière d'une femme aussi distinguée pour un enfant de classe si médiocre. Mme. de Stael apprit de son jeune commensal qu'il habitait un quartier éloigné avec sa mère, qui vivait d'une manière très-resserrée, depuis la mort de son père. Au bout de quelques jours la baronne n'eut plus de doutes; elle se convainquit que Félix était fils du baron de Stael. La mère appartenait à une bonne famille bourgeoise, envers laquelle le père de l'enfant avait mal agi. Cette femme ne fut pas peu surprise de voir chez elle M. de Stael et de l'entendre lui dire: "Regardez-moi comme une sœur; ce quartier n'est pas convenable pour l'instruction de votre fils; je me charge de tout à l'avenir." Elle s'intéressa si bien à ce jeune homme, qu'elle le fit placer à la poste à Ferney, et elle lui paya annuellement une somme de quatre-vingt louis. Il se maria et Mme. de Stael pourvut généralement à son établissement. Enfin le baron Auguste de Stael laissa à son fils Félix, en mourant, un legs de cent mille francs.

L'AMI.  
Sous le célèbre Empereur Yao I, dont la Chine a consacré la mémoire, vivaient deux négocians, Fong et Kiang, qui l'on cite encore aujourd'hui dans ces climats, comme les plus parfaits modèles de l'amitié. La fortune du premier était très-bonne, tandis que l'autre possédait d'immenses richesses. Cette disproportion dans les biens, ce qu'on peut mettre au nombre des singularités, n'avait point repoussé et affaibli cette heureuse sympathie qui rapproche les cœurs, les lie, et les rend, pour ainsi dire, dépendans l'un de l'autre. On aurait eu de la peine à savoir qu'il des deux, de Fong ou de Kiang, s'aimaient davantage.

Kiang entre un jour chez son ami à la faveur des ombres de la nuit; il le trouve seul. Kiang était pâle, égaré, abandonné au désordre le plus affreux. Il regardait derrière lui avec frayeur, comme s'il craignait d'être poursuivi. Eh, qu'avez-vous, qu'avez-vous, lui dit Fong, surpris de son état? Mon ami, d'où vient ce tremblement dans tous vos membres, cette épouvante? Sije ne vous connaissais, j'imaginerais que vous venez, peut-être, de vous souiller d'un crime. En pouvez-vous douter, répond Kiang, en jetant un gémissement lugubre? Ces allarmes, cette terreur, vous le savez, n'appartiennent point à la vertu! Oui, Fong, je suis le plus malheureux, le plus coupable des hommes! Moi, qui, jusqu'à ce moment, m'étais attaché à remplir avec exactitude et zèle les cinq devoirs!... Vous-tu ces mains? Je

garde, regarde: elles sont teintes du sang de l'honnête Outing... Que dites-vous?... cruel!... Outing... Je lui ai plongé un poignard dans le cœur. Je me suis cru offensé pour un mot, pour un seul mot qu'il m'a juré, en expirant, n'avoir point laissé échapper, enfin, et est mort! Et moi, moi, je vis!... Je ne sais quel mouvement m'a pressé de me soustraire au supplice que j'ai trop mérité!... Fong, c'est dans le sein de l'amitié que j'accours me réfugier.—Je ne serai point indigne de ta confiance. Kiang, je ne vois plus ton crime; je n'essaie de te punir; il est affreux d'avoir commis un homicide! Hélas! tu es hier plus à plaindre qu'Outing! Il a rempli ses jours avec toute sa vertu, et toi tu es la proie des remords qui te déchirent! Jamais, non jamais l'image de cet infortuné ne sortira de ta mémoire! tu le reverras toujours se traîner sur tes pas, te montrer sa blessure, en faire rejallir un sang qui l'accusera auprès du Dieu, éternellement; mais pardonne-moi... je ne veux point redoubler ta peine. Tu as dû compter sur ton ami. Voici un endroit de ma maison où tu seras en sûreté. Aucun de mes domestiques n'en approche; je t'approcherai moi seul ta nourriture. Jette-toi dans le sein de l'Étre suprême; il a les yeux attachés sur toi; implore sa clémence: il n'est point inexorable comme les hommes... Pour moi, je ne l'abandonnerai point. Adieu, je suis fatigué de te laisser à toi-même; mais les soins de ma famille partagent mon temps, et il serait à craindre que mon absence ne donnât lieu à des soupçons qu'il faut écarter.

Les deux amis s'embrassent en pleurant et Fong retourne auprès de ses enfans; et de sa femme, qui était instruite du meurtre d'Outing. Il espérait qu'ils ignoraient, avec tout le monde, quel en était l'auteur. Kiang, un jour avant l'assassinat, avait répandu le bruit parmi ses connaissances qu'il partait pour une Province du Midi; sa famille même le croyait.

Fong ne manquait pas de porter à boire et à manger à son prisonnier: chaque fois qu'il en approchait, il lui donnait des consolations et des larmes. Tous deux espéraient qu'avec le tems cette affaire s'assourcirait. Oui, disait Kiang à son ami, je pourrai me dérober peut-être aux coups de la justice; mais qui me défendra de mon propre cœur? Tu as bien, en raison de me faire appréhender ce que je ressens vivement. C'est à l'heure de ce cœur que je rouvrai d'éternels souvenirs, un être nul supplie; le sang d'Outing coule sans cesse à mon oreille; Fong, pourquoi faut-il que j'aie une une épouse, un fils, une famille! Le Dieu le sait, il lit sans doute dans les cœurs, c'est pour ma famille seule que je cherche à soutenir le fardeau d'une trop méprisable vie. Un criminel n'a d'autre parti à prendre qu'à se procurer la plus prompte mort. Je le répète, ce n'est plus pour moi que j'existe, c'est pour d'autres qui sont plus chers que moi-même. Je l'éprouve; on n'est point époux et père impunément! Ces sentimens, mon ami, ne te sont point étrangers.—Sans contredit, Kiang, c'est mon âme même que tu développes; après l'Étre suprême, ce que j'aime le plus, c'est ma femme et mes enfans. Bien moins heureux que toi, je suis obligé d'employer toutes les ressources d'une honnête industrie, pour remplir les devoirs de père de famille; s'ils venaient en cet instant à me perdre!... quelle image!... Eh, interrompit Kiang, tu oublies donc que tu as un ami? Tu sais, reprend Fong, quelle est ma façon de penser et de me conduire: On ne doit recevoir des bienfaits de qui que ce soit, que lorsqu'on a épuisé tous les moyens de s'en passer. Rappelle-toi que nous avons eu des disputes à ce sujet. Jamais l'intérêt ne présidera à notre amitié; mais si ma femme et mes enfans étaient dans le besoin, je ne rougirais pas d'avoir recours à toi; tu es leur second père. Alors l'ami a des obligations à remplir, et malheur à celui qui attache de l'obligation à être l'objet! c'est l'ingratitude qui se sauve de la bienveillance; la reconnaissance est sans doute le plus doux des plaisirs!

Fong était attentif à tout ce qui se débitait sur le meurtre d'Outing. Il recueillait jusqu'aux plus légers propos; il apprend que des soupçons recherchent l'auteur de l'homicide, qu'ils se fortifient, et la justice a levé son glaive, qu'enfin tout se réunit pour accabler un innocent, que Ming est dans les fers, Ming, le mortel le plus estimable, et révéré de la Chine entière, auquel on devait cette espèce d'allage sacré: "Quoiqu'il y ait une distance infinie entre le ciel et l'homme, il se com-muniquent par la vertu". On l'avait vu avec Outing, quelques momens avant que Kiang eût été la vie à ce dernier. Des ennemis de Ming, car la vertu en a nécessairement plus que le vice, avaient produit de faux témoins, et allait succomber. Aucun de ces détails n'échappe à Fong; à quels déchiremens il est en proie! Il sait la vérité; il réclame dans la maison le coupable, mais le coupable est son ami. (La suite au No. prochain.)

## GLACES & SORBETS.

Le sousigné l'honneur d'offrir les Dames et les Messieurs de cette ville le qu'il vient d'ouvrir sa glacière à l'encouragement des rues Bourbon et Orléans, dans la maison de Madame POTTIERRE. Ce local a été disposé avec propreté et décence, et l'on ne négligera rien pour y recevoir d'une manière digne des personnes qui voudront bien honorer de leur pratique. SÉREAU.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.  
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$4 25 le baril, d'après le tarif des boulangers, devront donner, pendant la semaine prochaine, CINQUANTE onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 6 Juin 1828.

D. PRIEUR, Maire.

MAISSE—1000 fréquins de belle grasse fer-me, propre à l'exportation, à vendre par 5 juin C. D. JORDAN.



## Douvelles Maritimes.

PORT DE LA NILE-ORLEANS.  
Expéditions.  
Navire Missouri, Rogers, Philadelphie, Whitall, Jaudon et Co.  
Navire Hogarth, Glover, N. York, J. Hagan et Co.  
Brick Minerva, Berg, Gottenbourg, A. Lanfa.  
Bateau à vapeur Fair Star, Swiler, Mobile, capt.  
Bateau à vapeur Attakapas, Curry, de St. Martinville, avec 19 balles coton à A. Fisk et Co.; 4 à M. Dupire; 84 boucauds sucre à N. Cox; 92 do de 250 côté cuir aux propriétaires à bord—19 pas.  
Deux chalans d'Alabama, avec 563 balles coton à Lockhart et Arrôt; White et McClean; Dicks, Booker et Co.; J. G. Banks; J. D. Watson et Co.  
Entrées.  
Goël. United States, Craighead, de la Vera-Cruz sur lest.

## THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche prochain, 8 Juin,  
La 1ère représentation de  
COMPTES DE TUTELLE.  
Vaudeville nouveau en un acte, de Merville et Bayard.

Précédé d'une représentation de  
LA VIEILLE,  
Opéra en un acte, paroles de Scribe, musique de Felia.

Le spectacle commencera par  
LES DEUX EDMOND,  
Vaudeville en deux actes, de Barré, Raulet et Desfontaines.

Pour Rio Brassos, de Deus, et la Colonie d'Autin.

La goëlette Little Zôé, capt. Berven, ayant une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de ce moi. Pour le reste de son chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON, 5 Juin Rue de la Levée, N° 51.

POUR LA HAVANE.  
Le beau brick, bien connu, WILLIAM, paquebot régulier, capt. Burdick, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à LEVI H. GALE, Rue Conti N° 20.

POUR BORDEAUX—Passage seulement.  
Le beau navire, au voilier, le MERIDIEN, capit. A. Bus partira positivement le 10 Juin courant. Ayant des emménagements commodes, il peut recevoir trois ou quatre passagers de plus. La table sera excellente.—Pour passage, s'adresser à J. L. BLANC, Rue Royale, N° 172.

Passage pour l'Angleterre ou la France.  
Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et débarquera des passagers dans les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne peuvent trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment a deux chambres vastes et aérées etc. S'adresser sur le champ au capitaine à bord, vis-à-vis le Principal, ou à S. P. MORGAN & Co., 29 Mai.

SAVON—185 demi-caisses Savon, en déchargement de la goëlette Octavin, et à vendre par ISAAC D. VOSE, N° 53, rue Bienville.

EXPLICATION.—L'administrateur de la loterie de l'Eglise évangélique Française, dont les deux premières classes sont en partie consolidées, croit devoir mettre sous les yeux du public les explications suivantes:  
Par exemple, le lot principal de \$8000 étant payable, partie en 200 billets de \$8, prix du prospectus dans la seconde classe, qui sont \$1800 laquelle somme déduite de 8000 piastres, demeure de 6400 piastres. Les souslots 200 billets sont garantis, ne peuvent tirer moins de 800 piastres, qui ajoutés à 6400 font la somme de 7200. Le favori de la fortune qui gagnera le lot principal dans la 1re. classe peut être assuré d'être payé comptant, déduction faite de l'escamote d'usage; et il lui restera encore 200 chances favorables pour gagner le gros lot de la 2me. classe, dans laquelle il y a 120,000 piastres de prix, et ainsi à proportion pour les lots de 5000 piastres 4000 piastres, 3000 comme il est spécifié dans le prospectus. Tous les autres lots sont payables comptant; il n'y a pas de doute que celles qui réussissent à obtenir les gros lots ci-dessus, seront satisfaites de leur réussite dans la 1ère classe, et dans la belle chance que leur offre la seconde. Une autre circonstance à laquelle personne ne fait attention, c'est d'après le mode de tirage de ces loteries, les prix les plus bas sont tirés de ceux qui ont le plus de chance de gagner un lot reçoit toujours plus qu'il n'a donné pour le billet. On observera aussi que dans ce mode de tirage il n'y a que 15,000 billets; 10,000 de moins que dans les loteries tirées jusqu'ici ce qui diminue d'autant les chances contre les possesseurs de billets. On pense que le genre de paiement ci-dessus plaira davantage au public, que celui adopté dans toutes les loteries de New York et dirigées par Mrs. Yates et McIntyre dans laquelle on paye en terres une partie des lots gagnés.

2 Juin. MALCOLM—Administrateur.

COURDES PÉRIEVES.—Jeudi 5 Juin 1828, j'exposerai en vente au café de la nouvelle bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu A. Marigny Darterive, un Terrain situé au faubourg Lacourse, rue Lacourse, entre les rues Religieuse et St. Jean-Baptiste, désigné par le No. 11 de l'let No. 2; un lot de terre situé dans la paroisse Lafayette, du côté est du bayou Queve de la Tortue; ayant 40 arpens de face sur 40 arpens de profondeur, borné des deux côtés par les terres des Etats-Unis.

Conditions.—Le terrain faubourg Lacourse, six et 12 mois; et le lot de terre paroisse Lafayett à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.  
Par ordre de la Cour.  
7 Mai CHAS. BLACHE, Dép. Rég.

SUCRE—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par Gordon, Forsall & Co. No 23, rue Toulouse.

4 Juin

SUCRE.—Les sousignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à 1er mai JOHN HAGAN & Co.

SUGAR—100 hhls. virginie sugar, landing this morning, for sale by PETERS & MILLAR.

BEURRE.—En débarquement du bateau à vapeur Jubilee, 37 fréquins beurre du mois de Mai, à vendre par 4 Juin S. PAXTON & Co.

## Ventes Publiques.

Samedi 7 Juin, à midi, à l'encan de Boyd & Co. 7 pipes eau-de-vie, 1 de genièvre de Hollande.  
Samedi 7 Juin, à midi et demie, à la bourse par ordre des gardiens du port, le navire Spartan, de 230 tonneaux, monté de l'autre bord du fleuve.  
Samedi 7 Juin, à l'encan de Le Carpentier, 7 ballots de drilling gris, toile grise et creas, 10 pièces toile d'emballage, endommagée dans le voyage.

Samedi 7 Juin, à la bourse, par T. Mossy, une propriété composée de deux terrains contigus, au faubourg de la Course, coin des rues Constante et Edouard, avec une maison neuve, brisée entre poteaux.

Lundi 9 Juin, à la bourse, à midi, par ordre des syndics P. Percy, un nègre de 11 ans, une négresse de 25, avec ses trois enfans—à 6, 12 et 18 mois.

Lundi 9 Juin, à 4 heures, au Principal, une quantité de Meubles saisis.

Lundi 9 Juin, à 4 heures, par le Maréchal, au Principal, un Drai saisi; aussi, des Commestibles, 6 matelats, bois de lits, ustensils de cuisine, et autres articles saisis.

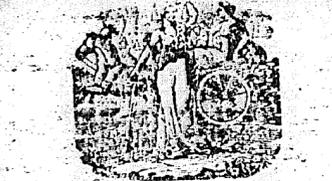
Mardi 10 Juin, par le Mare, à midi, la ferme des huîtres.

Mercredi 11 Juin, à 4 heures, sur la Levée, face de la Douane, deux Chalans contenant du sable, un poêle et divers articles saisis.

Vendredi 13 Juin, par le Registrar des Testaments à la résidence de feu Henry Dunder, coin des rues St. Philippe et Conde, les Meubles du défunt—Conditions, voir plan.

Samedi 14 Juin, sur la nouvelle Levée, en face du lieu de débarquement des bateaux à vapeur, divers articles de grocerie, tels que savon, sucre, vin de Madère, vin de Muscat, etc. Madère, eau-de-vie, genièvre, tabac à chiquer et à priser, muscade, canelle, boîtes à liqueur, sucre brut, blanc de balaine, et autres articles saisis.

Mardi 17 Juin, par Dutillet, à la Bourse, une Mulâtresse nommée Len, de 18 à 20 ans—payable comptant.



AUJOURD'HUI on peut obtenir une petite fortune, pour la modique somme de SIX PIASTRES! Ne balancez pas un seul instant, venez au BUREAU DE BARBET, si vous voulez que la FORTUNE vous accorde ses faveurs, car elle a toujours été favorable aux personnes qui s'y sont adressées.

## AUJOURD'HUI SAMEDI.

Aura lieu à la Bourse le Tirage de la LOTERIE.

De l'Eglise évangélique Française, PRESIDENT GUYARD.

LES GROS LOTS SONT DE \$8,000, 5,000, 1,000, 500, 200, 1,500 et un grand nombre de lots inférieurs.

Billets—pièces 6 piastres, deniers 3, et quarts une et demie.

à l'heureux Bureau de P. V. BARBET, Rue St. Louis, N° 37, face la Bourse, qui a constamment vendu les billets qui ont obtenu de forts lots.

4 Juin.

LE Sieur VALENTIN & Co. Coiffur de Paris, a l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gauthier, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres N° 182. Il continuera comme par le passé à confectionner toutes espèces de postiches suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter.

On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine, et Heurs &c. &c. 5 Juin.

SOIXANTE caisses Vin de Champagne lère, qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC, Rue Royale.

16 mai

Leçons particulières.

UNE personne bien recommandée, possédant parfaitement la langue anglaise, et connaissant aussi les langues française et latine, désirent s'employer pendant une couple d'années, tous les jours, à donner des leçons particulières. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

RECU par les navires Argul et Engair, venant de Liverpool et à vendre par les sousignés:

Jolis mouchoir madras, des Indes à carreaux, percale 4-4 et 6-4.

Osnabourg Strelitz, Linbonrg bleu, Cotonnade marbrée, Indiennes, chaussons bleus, mouchoirs Romale bleus.

EN MAGASIN—Draps superfins noirs, vert et olive, Kerseys blanc et noisette, Plains gris et blanc, couvertures, cal-moucs.

Chemises de flanelle, de Tricot, Chaussons gris, Robes de mousseline à bords imprimés, Madapolans &c. &c.

Toutes les marchandises ci-dessus ont droit au drawback.

5 Juin KENNEDY & DUCHAMP.

DEMANDE.

UN instituteur possédant les langues française et anglaise trouverait à s'employer avantageusement à la campagne, en dérivé des recommandations suffisantes—S'adresser à l'imprimerie de l'Abelle. 2 Juin.

EDUCATION.—Une personne qui a rempli plusieurs années des fonctions de maître de langues dans des collèges et des familles, souhaite obtenir de l'emploi. Elle a enseigné avec succès le latin, le grec, le français et l'anglais, ainsi que les branches inférieures de l'éducation. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

4 Juin—3